

Pass numériques
Arrêté collectif d'attribution n° 2200-6810

Le président du Conseil régional,
de la Région Hauts-de-France, siège de Région 151 Avenue du Président Hoover à Lille,

Vu la délibération n°2016.1755 du Conseil régional du 24 novembre 2016 relative à l'adoption de la politique régionale « Feuille de route numérique régionale », et en particulier son axe 2 « réussir le pari des usages et de l'innovation »,

Vu la « Stratégie nationale pour un numérique inclusif » élaborée en 2018,

Vu les délibérations du Conseil régional n°2019.00610 du 28 mars 2019 et 2019.01475 du 27 juin 2019, relatives à l'expérimentation du déploiement de pass numériques dans le cadre du Pacte pour la réussite de la Sambre Avesnois Thiérache,

Vu la délibération n°2019.01354 du Conseil régional du 27 juin 2019, relative à l'appel à projets de l'État sur les pass numériques,

Vu la décision de l'État d'attribuer un financement de 488 900 € à la Région Hauts-de-France pour l'acquisition et le déploiement des pass numériques sur le territoire régional en 2020 et 2021, ainsi que la convention signée en ce sens,

Vu la délibération n° 2020.00263 de la commission permanente du 4 février 2020 relative à l'acquisition de pass numériques et à leur déploiement en Hauts-de-France,

Vu la délibération n° 2020.01244 de la commission permanente du 1^{er} juillet 2020 relative à la modification du nombre de pass et du calendrier de l'opération, et à l'adoption du règlement d'attribution,

Vu la délibération n° 2022.00258 de la commission permanente du 1^{er} février 2022 relative à la modification du règlement d'attribution des pass numériques,

Vu les demandes de pass numériques déposées sur la plateforme Aides et subventions de la Région,

Arrête :

Dans un contexte où les enjeux de l'inclusion numérique et de la lutte contre l'illectronisme sont devenus majeurs, le pass numérique constitue un outil d'intervention particulièrement adapté. Il facilite la mise en relation entre d'une part des personnes éloignées du numérique et d'autre part des lieux de médiation spécialisés, où ces personnes pourront être initiées et accompagnées dans leurs usages et pratiques numériques.

Article 1

En application du dispositif régional de pass numérique susvisé, une aide individuelle prenant la forme d'un carnet de 5 ou de 10 pass est accordée aux bénéficiaires conformément au tableau récapitulatif joint en annexe 1 du présent arrêté.

Dès l'entrée en vigueur du présent arrêté, les carnets de pass seront adressés par les services de la Région à leur bénéficiaire respectif accompagné d'un courrier explicatif de notification.

Article 2

Le présent arrêté entrera en vigueur dès sa publication.

Il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 3

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lille, le

24 OCT. 2022



Pour le Président du Conseil régional
et par délégation

Cyril AURAN
Directeur Général Adjoint
Pôle "Culture et Rayonnement"

Publié le

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n° 22006810

Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

N° dossier	Nom	Prénom	CP	Ville	Carnet attribué
1			62680	MERICOURT	10 PASS
2			62138	AUCHY LES MINES	10 PASS
3			62138	AUCHY LES MINES	10 PASS
4			62138	AUCHY LES MINES	10 PASS
5			62790	LEFOREST	10 PASS
6			80200	PERONNE	10 PASS
7			62000	ARRAS	10 PASS
8			02200	SOISSONS	10 PASS
9			60200	COMPIEGNE	10 PASS
10			62138	AUCHY LES MINES	10 PASS
11			62790	LEFOREST	5 PASS
12			62740	FOUQUIERES LES LENS	10 PASS
13			62138	AUCHY LES MINES	10 PASS
14			62930	WIMEREUX	10 PASS
15			62000	ARRAS	10 PASS
16			80100	ABBEVILLE	10 PASS
17			62138	AUCHY LES MINES	10 PASS
18			62231	BLERHOT	10 PASS
19			62620	RUITZ	10 PASS
20			62740	FOUQUIERES LES LENS	10 PASS
21			80200	PERONNE	10 PASS
22			62138	AUCHY LES MINES	10 PASS
23			80100	ABBEVILLE	10 PASS
24			02200	SOISSONS	10 PASS
25			62930	WIMEREUX	10 PASS
26			59880	ST SAULVE	5 PASS
27			62930	WIMEREUX	10 PASS
28			80200	PERONNE	10 PASS
29			62500	ZUDAUSQUES	10 PASS
30			62770	WILLEMANN	10 PASS
31			62680	MERICOURT	10 PASS
32			62231	BLERHOT	10 PASS
33			62138	AUCHY LES MINES	10 PASS
34			80200	PERONNE	10 PASS
35			62138	AUCHY LES MINES	10 PASS
36			62138	AUCHY LES MINES	10 PASS
37			62250	MARQUISE	10 PASS
38			62680	MERICOURT	10 PASS
39			62138	AUCHY LES MINES	10 PASS
40			62930	WIMEREUX	10 PASS
41			59166	BOUSBECQUE	10 PASS
42			80200	PERONNE	10 PASS

ANNEXE 1 de l'arrêté collectif d'attribution de pass numériques n° 22006810

Liste des personnes à qui il est attribué un carnet de pass numériques

N° dossier	Nom	Prénom	CP	Ville	Carnet attribué
43			62138	AUCHY LES MINES	10 PASS
44			62138	AUCHY LES MINES	10 PASS
45			59143	HOLQUE	5 PASS
46			62380	BOUVELINGHEM	10 PASS
47			62138	AUCHY LES MINES	10 PASS
48			62640	MONTIGNY EN GOHELLE	10 PASS
49			62138	AUCHY LES MINES	10 PASS